MAIRIE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

ARRETE MUNICIPAL N°02-2023

Arrêté portant désignation d'un correspondant incendie et secours

Le maire de la Commune de Les Clefs,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Frédéric PERRISSIN-FABERT est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Les Clefs ;

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

<u>Article 2</u>: Le maire de la commune de Les Clefs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le préfet de la Haute-Savoie et à M. le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie.

Fait à Les Clefs, le 10 janvier 2023

Le maire,

Sébastien BRIAND

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le 20/01/23

ID: 074-217400795-20230110-2023_002_ARR-AI

